Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503428-20260320-2026_009-DE

MAIRIE DE TRÉMEHEUC
Canton de Combourg
Département d'Ille et Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : **M. Eric JOUBERT, M. Stéphane NOURRY, Mme Françoise URIEN-MORAND, M. Yannick VEILLON, Mme Martine DESMET, M. Denis HAMELIN, Mme Amélie WEBER, M. Bruno GANCHE, Mme Delphine FOUÉRÉ, M. Pierre SORAIS, Mme Gwenaëlle FOSSÉ**

Absent(s) excusé(s) :

Nombre de conseillers : **En exercice : 11 Présents : 11 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 11**

Date de convocation : **16/03/2026**
Date d'affichage : **16/03/2026**

Secrétaire de séance : **Mme Gwenaëlle FOSSÉ**

2026-09– Élection du Maire

Monsieur Yannick VEILLON, Président, après avoir vérifié que la condition de quorum était remplie, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Maire.

Madame Amélie WEBER et Monsieur Bruno GANCHE sont choisis comme assesseurs.

Monsieur Éric JOUBERT se porte candidat pour être Maire.

Premier tour de scrutin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et L.2122-7 ;
Considérant que le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Chaque conseiller municipal dépose lui-même dans l'urne son enveloppe.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503428-20260320-2026_009-DE

Monsieur Éric JOUBERT obtient onze voix (11).

Monsieur Éric JOUBERT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et immédiatement installé.

VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
à TRÉMEHEUC, le 20 mars 2026

La Secrétaire de séance
Gwenaëlle ROSSÉ

Le Président,
Yannick VEILLON

MAIRIE DE TREMEHEUC
35 (Ille et Vilaine)